
NOTICE

SUR

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS ORIENTAUX**DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,****LUE DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE****DU 20 JUIN 1855.**

L'objet de ce Catalogue est d'offrir le classement général et la description des fonds particuliers qui composent la section orientale du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il comprend, par ordre de langues, les manuscrits hébreux, arméniens, arabes, persans, turks, indiens, etc., ainsi que les livres du Japon, de la Chine, etc., qui, en général, sont des imprimés.

Il y a un peu plus de cent ans, l'administration de la Bibliothèque, dite alors *Bibliothèque du Roi*, entreprit la publication d'un Catalogue des diverses classes de livres, qui formaient le département des manuscrits; de même qu'à présent, elle menait de front le Catalogue du département des livres manuscrits et celui du département des livres imprimés. Le premier volume du Catalogue affecté au département des manuscrits, volume qui parut en 1739, était consacré aux livres orientaux manuscrits et

imprimés; le deuxième, qui porte la date 1740, traitait des manuscrits grecs; en 1744, on vit paraître les tomes III et IV, qui renfermaient les manuscrits latins. Depuis, il n'en a point été publié d'autre.

Le volume consacré aux livres orientaux est très-défectueux. Ce n'est pas que les secours eussent manqué. Dès les années 1680 et suivantes, sous la forte impulsion de Colbert et du marquis de Louvois, qui eurent successivement la Bibliothèque du Roi dans leurs attributions, un appel avait été fait au savoir de d'Herbelot, de l'abbé Renaudot, de Pétis de Laacroix et d'autres érudits de l'époque, pour qu'ils traçassent le tableau des richesses orientales que possédait dès lors l'établissement; en même temps, du Cange, Mabillon et Montfaucon se chargeaient de passer en revue les manuscrits grecs et latins. Les notes rédigées par ces hommes illustres, après être restées longtemps égarées, ont été retrouvées récemment.

Entre les ministères de Colbert et de Louvois, et l'année 1739, quelques hommes instruits, tels que : le maronite Askery, pour les manuscrits arabes; Armain, pour les manuscrits persans et turks; l'abbé de Villefroy, pour les manuscrits arméniens, mirent successivement en ordre les volumes nouvellement entrés, et à cette occasion l'on revint sur une partie des anciennes acquisitions. Malheureusement, lorsqu'il s'agit d'en venir à une rédaction définitive, l'administration s'adressa à un scribe qui était étran-

ger aux choses orientales, et qui ne connaissait pas même les lettres des alphabets. Hors d'état de mettre d'accord les diverses transcriptions employées dans les notes qui se trouvèrent sous ses yeux, ne pouvant pas toujours déchiffrer les mots qui n'étaient pas écrits d'une manière très-lisible, ce scribe commit de fréquentes méprises. Non-seulement les exemplaires du même ouvrage, mais quelquefois les volumes du même exemplaire furent mis à une grande distance les uns des autres. Il va sans dire qu'on se dispensa de reproduire les titres des livres en caractères originaux, ce qui pourtant est, en général, la seule manière de faire reconnaître les livres eux-mêmes. Le scribe ne savait pas distinguer ces titres; d'ailleurs, à cette époque, les magnifiques caractères hébreux, syriaques et arabes qui, sous Louis XIII, avaient servi à l'impression de la Bible polyglotte de Lejay, ainsi qu'un beau corps de caractères arméniens du même règne, étaient égarés, et ils ne furent retrouvés que quarante ans après.

L'administration de la Bibliothèque avait compté sur une révision sévère de la part d'Étienne Fourmont, membre de l'Académie des inscriptions et professeur de langues orientales au Collège de France: c'est le même qui est resté fameux pour avoir introduit l'étude du chinois en Europe. Malheureusement Fourmont, qui, du reste, était très-laborieux, avait l'habitude de mener plusieurs travaux à la fois. Il se borna à décrire les livres chinois qui se trouvaient alors à la Bibliothèque; encore cette partie

du Catalogue fut jugée si imparfaite, que Fourmont ne tarda pas à en donner une édition, revue, corrigée et augmentée, à la suite de sa Grammaire chinoise. Le seul chapitre de l'ancien Catalogue qui présente un caractère tout à fait scientifique, c'est celui des manuscrits arméniens, qui fut rédigé par l'abbé de Villefroy.

Depuis longtemps le monde savant réclamait un nouveau Catalogue qui renfermât toutes les richesses aujourd'hui accumulées dans la Bibliothèque impériale, et pour lequel on eût mis en usage toutes les ressources qu'offre la science actuelle. L'ancien Catalogue est très-insuffisant, même pour les anciennes acquisitions. Or, dans l'intervalle, la collection a doublé dans certaines parties, triple, décuplé même. Qu'on veuille bien considérer qu'un établissement tel que la section orientale du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, est le seul de ce genre qui existe en France, et qu'il attire naturellement à lui des livres venus de loin et accessibles à un très-petit nombre de personnes. Il ne se passe guère de temps sans qu'il y arrive quelques volumes isolés. Qu'on joigne à ces volumes les diverses collections qui sont venues successivement se fondre dans la collection nationale. A la suite de la révolution française de 1789, les couvents et les congrégations religieuses ayant été abolis, la Bibliothèque nationale entra en possession des manuscrits de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, des maisons de la Sorbonne, de l'Ora-

toire, etc. Pendant les quarante dernières années, l'administration de la Bibliothèque, aidée du secours du Gouvernement, a successivement fait l'acquisition des collections arabes, persanes et turkes, formées en Orient par MM. Ducaurroy et Asselin, de la collection indienne de M. Eugène Burnouf, de la collection malaie et javanaise de M. Roorda van Eysinga, et de différentes collections chinoises, qui ont beaucoup augmenté le fonds décrit par Fourmont. En ce moment, M^{sr} Pallegoix, évêque français établi dans le royaume de Siam, est occupé à recueillir, pour la Bibliothèque impériale, les meilleurs ouvrages de la littérature siamoise et de celle des contrées voisines.

Les diverses bibliothèques de l'Europe qui renferment des collections orientales font successivement part au public de ce qu'elles possèdent en ce genre. On peut citer la bibliothèque bodleyenne d'Oxford, le British-Museum de Londres, la bibliothèque de Leyde, etc. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la Bibliothèque impériale, qui ne le cède à aucune autre? Pourquoi, de même qu'en 1739, l'administration ne publierait-elle pas simultanément le Catalogue des richesses contenues dans les diverses parties de ce vaste établissement?

Le 24 janvier 1852, M. H. Fortoul, ministre de l'instruction publique, voulant imprimer une nouvelle impulsion à ce qui avait été vainement tenté jusque-là, fit choix de M. J. Taschereau, ancien membre de nos assemblées législatives, pour prési-

der à tout le mouvement. En conséquence, M. Taschereau fut nommé administrateur adjoint de la Bibliothèque impériale, directeur des Catalogues; quelque temps après (le 31 août 1854), M. le Ministre, pour témoigner de l'intérêt qu'il portait à la section orientale du département des manuscrits, présenta à la signature de l'Empereur un décret par lequel le Gouvernement rétablissait en ma faveur la place de conservateur, qui fut successivement illustrée par Abel-Rémusat et Silvestre de Sacy, et dont je remplissais les fonctions depuis longtemps.

Depuis l'impression du Catalogue de 1739, plusieurs des livres orientaux de la Bibliothèque ont été l'objet d'élucidations importantes. Il suffit de citer les savantes publications de Deguignes, de Silvestre de Sacy, d'Abel-Rémusat et d'Eugène Burnouf. De plus, pendant les trente dernières années, il a été fait, dans l'intérieur de l'établissement, des travaux fort considérables de classement et de description. M. Munk, avant qu'une maladie cruelle l'obligeât de résigner ses fonctions d'employé, s'est livré à un examen approfondi des manuscrits hébreux et rabbiniques des fonds de l'Oratoire et de la Sorbonne. En outre, il a rangé dans un nouvel ordre tous les manuscrits sanscrits qui se trouvaient alors dans l'établissement. M. Stanislas Julien, conservateur-adjoint, a classé tous les livres chinois, japonais, mandchous et mongols, qui ne sont pas compris dans le Catalogue de Fourmont, et qui forment une masse imposante. Pour ma part, j'ai fait un Cata-

logue détaille des manuscrits arabes, persans et turks, entrés à la Bibliothèque depuis 1739, ainsi que celui des manuscrits français, latins, italiens, etc. qui consistent en traductions d'ouvrages orientaux. Le nombre des volumes qui m'ont passé sous les yeux dépasse quatre mille, et mes descriptions formeraient près de deux volumes in-folio.

Mais tous ces travaux sont partiels, et pour qu'ils rendissent tous les services qu'on a droit d'en attendre, ils avaient besoin d'être subordonnés à un plan général. Il fallait d'abord qu'on mit les nouvelles acquisitions en rapport avec le Catalogue de 1739; il fallait ensuite que tous les volumes, quelle que soit la date de leur entrée à la Bibliothèque, fussent soumis à un ordre unique, sans autre distinction que celle de la langue. La première condition de cet ordre est que chaque ouvrage soit disposé de telle manière, que toute personne qui a des raisons particulières de s'y attacher, puisse le trouver sans peine.

Avant de se mettre à l'ouvrage, il était indispensable de fixer la marche à suivre. Quand il s'agit d'une collection d'une importance ordinaire, l'ordre est bientôt trouvé; on peut même dire qu'en certain cas, il est possible de s'en passer. Une personne qui a l'habitude de ce genre de recherches parvient toujours à se reconnaître; mais ici l'on avait à opérer sur une masse énorme de volumes, écrits dans un grand nombre de langues et avec des écritures diverses. Quel est le lecteur qui aurait pu s'orienter au milieu de routes si divergentes?

L'ordre qui a été adopté semble satisfaire à toutes les conditions. C'est à peu près le même que celui qui fut suivi dans le Catalogue de 1739. On commence par les manuscrits qui proviennent des contrées orientales les plus rapprochées des nôtres, des contrées avec lesquelles l'Occident a été dès le principe en rapport de croyance et de civilisation, d'amitié ou de guerre; et successivement l'on s'avance à l'est, jusqu'aux limites de l'ancien monde.

L'ancien Catalogue était imprimé dans le format in-folio, et rédigé en latin. Le nouveau Catalogue sera rédigé en français, et paraîtra dans le format grand in-4°. Ce seront le même format et la même justification que pour le nouveau Catalogue des livres imprimés, dont M. Taschereau a récemment publié le premier volume.

On a vu que, dans l'ancien Catalogue, les titres des ouvrages étaient transcrits en caractères romains ou simplement traduits en latin; ce qui souvent rendait les livres méconnaissables. Dans le nouveau Catalogue, les titres seront toujours reproduits en caractères originaux, et de plus accompagnés d'une traduction littérale. On reproduira même en caractères originaux le nom, le prénom et les surnoms des auteurs, quand cette reproduction sera utile pour constater l'identité des personnes.

Le nom de l'auteur sera, autant que possible, accompagné de l'indication du lieu et de l'époque où il est né, et où il a fleuri. De plus, on s'attachera à faire connaître le sujet du livre et les matières qu'il

contient. Dans un recueil de ce genre, on ne pourrait se laisser aller aux détails sans s'engager dans une série presque indéfinie de volumes. On tâchera de rendre les descriptions à la fois courtes et substantielles.

Le nombre des volumes qui composeront le nouveau Catalogue sera de cinq. En voici la distribution.

Le tome I sera consacré aux manuscrits qui appartiennent à la religion juive et à la religion chrétienne. Il contiendra les livres hébreux, samaritains, syriaques, chaldéens, sabéens, éthiopiens, coptes, arméniens et géorgiens.

On trouvera dans les tomes II et III les manuscrits qui, sauf un petit nombre de livres chrétiens et parsis, se rapportent aux croyances musulmanes, c'est-à-dire, les livres arabes, persans et turks. On y trouvera aussi quelques manuscrits berbères, transcrits en caractères arabes, lesquels proviennent de l'intérieur du Marok et de l'Algérie.

Le tome IV sera spécialement affecté à l'Inde et aux contrées voisines, qui, à diverses époques, ont subi l'influence des doctrines brahmaniques et bouddhiques. On y trouvera les manuscrits sanscrits, singhalais, tibétains, birmans, tamouls, télingas, hindostanis, malais, javanais et siamois. Dans le nombre seront quelques volumes à l'usage des musulmans et des chrétiens de l'Inde.

Le tome V renfermera les livres chinois, mandchous, mongols et japonais. Presque tous ces vo-

lumes sont imprimés à l'aide de planches en bois. En effet, comme on sait, l'art de l'imprimerie a été mis en usage en Chine longtemps avant qu'il le fût en Europe; or, de tout temps, à la Bibliothèque impériale, les livres qui appartiennent à cette catégorie, ont été annexés au département des manuscrits.

A la suite de certains fonds, il y aura quelques volumes lithographiés en Orient, et qui, pour les Européens, tiennent lieu de copies manuscrites.

On voit que les livres qui composent la section orientale du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale sont répartis entre un grand nombre de langues. Il n'était pas possible aux trois personnes chargées du service de la section d'embrasser le vaste champ que de telles richesses supposent. D'ailleurs, l'administration tient, avec juste raison, à ce qu'on ne fasse pas trop longtemps attendre le public. Il a donc fallu faire un appel au zèle de quelques savants étrangers à l'établissement. J'ai dit que le tome I était consacré aux livres juifs et chrétiens, et le deuxième volume aux livres, en général musulmans, rédigés en arabe. Or, M. Taschereau veut pouvoir mettre sous presse le tome I dès les premiers mois de l'année prochaine, et il désire que le tome II suive de près le premier. M. Ernest Renan, qui remplit maintenant les fonctions d'employé, s'est chargé des manuscrits syriaques, sabéens et éthiopiens. Pour les manuscrits hébreux et rabbiniques, M. Derenbourg, membre

du conseil de la Société asiatique, soumet à un nouvel examen les manuscrits décrits dans l'ancien Catalogue, après quoi il fondera ensemble les anciennes descriptions et les nouvelles, en y faisant entrer celles qui ont été faites par Munk. A l'égard des manuscrits coptes, arméniens et géorgiens, cette tâche est confiée à M. Édouard Dulaurier, professeur à l'École spéciale des langues orientales.

En même temps, M. Michel Amari, écrivain et orientaliste bien connu, est occupé à revoir tous les volumes arabes, au nombre de près de mille sept cents, qui sont mentionnés dans le Catalogue de 1739.

REINAUD.
